

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.
Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Tarifs 2021 Petite Enfance

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des propositions de tarifs 2021 pour le pôle Petite Enfance.

| | |
|---|-----------|
| A/ Jardins d'enfants : tarifs votés dans le cadre de la PSU, cadrage CNAF/CAF | |
| Exception : majoration pour les familles des communes extérieures CIAS 0.50€/heure | |
| | |
| Tarif 2021 | Idem 2020 |
| 0.50€/heure | |
| B/ Multi-accueils : tarifs votés dans le cadre de la PSU, cadrage CNAF/CAF | |
| Exceptions : majoration pour les familles des communes extérieures CIAS 1.50€/heure | |
| forfait de 5€ pour tout départ de l'enfant après la fermeture de la structure (Règlement de fonctionnement validé au CA du 19/12/2014) | |
| forfait de 5€ lors de non-respect du pointage électronique (Règlement de fonctionnement validé au CA du 19/10/2016) | |
| forfait de 25€ en cas de perte ou de non restitution du badge magnétique pour le Pôle Chrysalide (Délibération CA CIAS n°14/01/14) | |
| | |
| Tarifs 2021 | |
| 1.50€/heure | |
| Forfait 5€ pour retard après fermeture | |
| Forfait 5€ pour non respect pointage électronique | |
| Forfait 25€ | |

.../...

Délibération n° CA 202012_01

Objet : FINANCES – Tarifs 2021 Petite Enfance (suite)

| C/ Ludothèque | | 2021 |
|--|---|---|
| Adhésions (jeux sur place et animation)* | | |
| Tarif plein communes du CIAS | | 45,00 € |
| Tarif réduit sur justificatif (QFS 1500€) | | 27,50 € |
| Tarif réduit sur justificatif (QFS 1000€) | | 17,00 € |
| Réduction carte adhésion bibliothèque/médiathèque du territoire | | 5,00 € |
| * Agents travaillant au CIAS mais résidant Hors territoire = Application du tarif communes du CIAS | | |
| Tarif plein communes hors CIAS | | 70 € |
| Tarif réduit sur justificatif (QFS 1500€) | | 40,00 € |
| Tarif réduit sur justificatif (QFS 1000€) | | 30,00 € |
| Tarif personne seule commune du CIAS (pas de réduction possible) | | 10,00 € |
| Tarif personne seule commune hors CIAS (pas de réduction possible) | | 12,00 € |
| Forfait famille 3 séances de jeux sur place | | 9,50 € |
| Emprunts de jeux et jouets pour les adhérents | | |
| Jeu à l'unité | | 2,00 € |
| Carte 12 jeux | | 13,50 € |
| Emprunts été non adhérents (juillet et août) | | |
| 1 jeu ludo commune CIAS | | 4,50 € |
| hors CIAS | | 6,50 € |
| 1 gros jeu commune CIAS | | 9,00 € |
| hors CIAS | | 12,50 € |
| 1 jeu géant commune CIAS | | 13,00 € |
| hors CIAS | | 15,50 € |
| Maille structure | | |
| 4 mailles de 6 jeux pendant 12 mois commune CIAS | | 124,00 € |
| hors CIAS | | 200,00 € |
| Maille de 50 jeux dans la limite de 30 gros jeux et 20 petits jeux | | 275,00 € |
| C/ Ludothèque (suite) | | |
| Emprunt structure ponctuel (2 semaines maximum) | | |
| 1 jeu ludo demande émanant d'une commune du territoire | | gratuit |
| commune CIAS | | 3,50 € |
| hors CIAS | | 5,00 € |
| 1 jeu géant demande émanant d'une commune du territoire | | gratuit |
| commune CIAS | | 7,50 € |
| hors CIAS | | 9,50 € |
| Maille anniversaire emprunt (4 jours maximum - 10 jeux) | | |
| 1 petit jeu - adhérents commune CIAS | | 1,50 € |
| hors CIAS | | / |
| 1 petit jeu - non adhérents commune CIAS | | 3,00 € |
| hors CIAS | | 4,50 € |
| 1 jeu géant - adhérents commune CIAS | | 4,00 € |
| hors CIAS | | / |
| 1 jeu géant - non adhérents commune CIAS | | 8,00 € |
| hors CIAS | | 10,00 € |
| Animation "bébéjudo" | | |
| Adulte adhérent | | gratuit |
| Adulte non adhérent | | 3,00 € |
| Soirée jeux | | |
| Adulte adhérent ou non adhérent | | gratuit |
| Stage de création de jeux | | |
| Adhérent | tarif à déterminer par délibération selon l'animation | |
| Non adhérent | tarif à déterminer par délibération selon l'animation | |
| Animation Temps Accueil Périscolaire | | |
| Animation dans les groupements scolaires | CIAS | 35,00 € |
| Animation dans les groupements scolaires | Hors CIAS | 50,00 € |
| Animation pédagogique sur la mise en jeu (séance d'une heure) | | |
| Structure privée et publique - territoire CIAS | | 25,00 € |
| Structure privée et publique - commune extérieure | | 30,00 € |
| Animation ludique (séance d'une heure) | | |
| Structure privée et publique - territoire CIAS | | 21,00 € |
| Structure privée et publique - commune extérieure | | 28,00 € |
| Pénalités | | |
| | | Idem 2020 |
| Pénalité de retard | | 0,14€ / jour |
| Perte de pièce mineure | | 1,08€ par lot de 3 pièces |
| Perte de pièce majeure | | 2,16€ / pièce |
| Détérioration | | 1,08€ / pièce mineure |
| | | 2,16€ / pièce majeure |
| Jeu rendu inutilisable | Remplacement du jeu | |
| | OU | [prix du jeu - (0,75€ x nbra d'emprunts)] |
| Boîte fendue ou cassée | pénalité correspondant au montant de la boîte | |
| Jeu surdimensionné | pénalité calculée en fonction du prix du remplacement de la pièce | |

Délibération n° CA 202012_01

Objet : FINANCES – Tarifs 2021 Petite Enfance (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration fixent les tarifs de la Petite Enfance, applicables au 1^{er} janvier 2021, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

17 DEC. 2020

Délibération n° CA 202012_02c

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Tarifs 2021 La Longère

Cette délibération annule et remplace la précédente transmise, suite à une nouvelle erreur matérielle.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des propositions de tarifs 2021 pour La Longère.

Délibération n° CA 202012_02c

Objet : FINANCES – Tarifs 2021 La Longère (suite)

| LA LONGERE | tarif proposé en 2021 (+0%) | | | |
|--|-----------------------------|--------------------|----------|----------|
| | tarif A * | tarif B* | tarif C* | tarif D* |
| adhésion - commune CIAS | 50 € | 60 € | 67 € | 77 € |
| adhésion - commune hors CIAS | 61 € | 72 € | 79 € | 89 € |
| cycle de prévention sénior (60 ans et +) : yoga, vélo à assistance électrique, sophrologie, nutrition, séniors'ordi... | 10 € | | | |
| cycle de prévention sénior (60 ans et +) : APA activité physique adaptée spécifique : aquadouce | Tarif adhérent | tarif non adhérent | | |
| | 20 € | 60 € | | |
| Spectacles tarif adhérent | 3 € | | | |
| Spectacles tarif non-adhérent | 8 € | | | |
| Spectacles Pass famille | 20 € | | | |
| participation pour les consommables pour atelier :repas culinaire/diététique, créatif & déco... | 7 € | | | |
| repas événement festif | 15 € | | | |
| Repas mensuel Amis'Di | 12 € | | | |
| Goûter événement festif * | 7 € | | | |
| sortie/loisir | 13 € | | | |

Le barème des tarifs « adhésions Longère » 2021 se compose en 4 tarifs en fonction des ressources de l'utilisateur, vérifiées lors de l'inscription via l'avis d'imposition de l'année précédente. Cette proposition s'appuie sur le barème de calcul de l'impôt sur le revenu :

<https://impots.dispofi.fr/bareme-impot>.

A partir du barème impôt sur les revenus 2020, les tarifs 2021 pour l'adhésion sont les suivants :

- Tarif A : ressources annuelles, entre 0€ et 10 064€
- Tarif B : ressources annuelles, entre 10065 € et 25659€
- Tarif C : ressources annuelles entre 25660€ et 73369€
- Tarif D : ressources annuelles entre 73370 € et plus.

L'adhésion à La Longère du CIAS à l'Ouest de Rennes est obligatoire pour bénéficier de l'ensemble des activités et services de La Longère. Elle permet de défendre nos actions en faveur du vivre ensemble, du bien-vieillir, de l'épanouissement personnel, du maintien de l'autonomie, de l'inclusion, de la lutte contre l'isolement, de la citoyenneté. L'adhésion à La Longère s'adresse en priorité aux personnes âgées de 60 ans et plus, isolées et à leurs « proches-aidants.

.../...

Délibération n° CA 202012_02c

Objet : FINANCES – Tarifs 2021 La Longère (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration fixent les tarifs de La Longère, applicables au 1^{er} janvier 2021, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 05/01/2021

Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 202012_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Tarifs 2021 Cuisine Centrale

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des propositions de tarifs 2021 pour la Cuisine Centrale.

.../...

Délibération n° CA 202012_03

Objet : FINANCES – Tarifs 2021 Cuisine Centrale (suite)

| CUISINE CENTRALE | Tarif proposé en 2021 |
|--------------------------------------|------------------------------|
| Repas résident EHPAD | 5,70 € |
| (coût à la journée) | 11,40 € |
| Repas réguliers (au moins 1/semaine) | 11,40 € |
| Repas occasionnels* | 13,25 € |
| Repas mensuel la Longère | 12,00 € |
| Menu enfant | 6,70 € |
| Repas personnel | Tarif en vigueur |
| Avantage en nature | Tarif en vigueur |
| Usager portage de repas à domicile | 10,80 € |
| Petite Enfance - Repas enfant | 4,37 € |
| Petite Enfance - Goûter | 0,84 € |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration fixent les tarifs de la Cuisine Centrale, applicables au 1^{er} janvier 2021, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le **17 DEC. 2020**
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 202012_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Décision modificative M14

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la décision modificative proposée pour le budget CIAS (M14) :

Budget CIAS (M14) :

| CIAS DM2 - Décision modificative du 09 décembre 2020 | | SECTION D'EXPLOITATION | |
|---|------------|------------------------|---|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| CH 011 - art 60623- 610 Alimentation | 15 000,00 | | |
| CH 012 - art 6488-02 Autres charges | 15 000,00 | | |
| CH 65: art 6584-02 Participation service fonctionnel | -40 000,00 | | |
| CH 66: | | | |
| CH 68: art 6817-5233 dotation aux provisions pour créances douteuses | 10 000,00 | | |
| TOTAL | - | TOTAL | - |

Une dotation aux provisions pour créances douteuses d'un montant de 10 000 € est soumise au vote de l'assemblée.

.../...

Délibération n° CA 202012_04

Objet : FINANCES – Décision modificative M14 (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident la décision modificative M14 pour le budget CIAS, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

17 DEC. 2020

Délibération n° CA 202012_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – EPRD EHPAD modificatif n° 2

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'EPRD EHPAD modificatif n° 2 suivant :

| EHPAD1- DM2 Décision modificative du 09 décembre 2020 | | | |
|---|------------------|--|------------------|
| COMPTES DE RESULTAT- CRP | | | |
| CHARGES | | PRODUITS | |
| | | 017- Produit de la tarification | |
| | | art 735111- Dotation Soln Hébergement permanent | 90 000,00 |
| | | 018- Autres produits relatifs à l'exploitation | |
| G2: Dépenses afférentes au personnel | | | |
| art 62113- Personnel médical et paramédical | 90 000,00 | | |
| G3: Dépenses afférentes à la structure | | 017- Produits financiers, exceptionnels et non encaissables | |
| | | | |
| TOTAL | 90 000,00 | TOTAL | 90 000,00 |

Afin de couvrir le renfort en personnel intérimaire, un crédit de 90 000 € est soumis au vote de l'assemblée.

.../...



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 035-263501835-20201209-D_CA202012_05-DE

Délibération n° CA 202012_05

Objet : FINANCES – EPRD EHPAD modificatif n° 2 (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident l'EPRD EHPAD modificatif n° 2, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain FITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

17 DEC. 2020

Délibération n° CA 202012_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Décisions modificatives M22

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la décision modificative proposée pour le budget SAAD (M22) :

Délibération n° CA 202012_06

Objet : FINANCES – Décisions modificatives M22 (suite)

Budget SAAD :

| SAAD - DM2 (9 Décembre 2020) | | | |
|---|-----------------|--------------------------------------|-----------------|
| SECTION D'EXPLOITATION | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| CH 11 | | CH 018 | |
| art 606268- Autres fournitures hôtelières | 1 500,00 | art 6419: Remboursement rémunération | 7 525,00 |
| art 60628 - Autres fournitures non stockées | | | |
| art 6261- Frais d'affranchissements | 800,00 | | |
| CH 16 | | | |
| art 61568- Maintenance- autres | 500,00 | | |
| art 6588- Autres | 1 500,00 | | |
| art 6815- dotation aux provisions | 3 225,00 | | |
| TOTAL | 7 525,00 | TOTAL | 7 525,00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| CH 20 | | CH 15 | |
| art 205 Concession, brevet, licence | 3 225,00 | Art 1588: Dotation aux provisions | 3 225,00 |
| | | | |
| | | | |
| TOTAL | 3 225,00 | TOTAL | 3 225,00 |

Afin de financer des jours de Compte Epargne Temps (CET) en cas de départ d'un agent de la collectivité, il est proposé à l'assemblée d'abonder la dotation aux provisions de 3 225 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident la décision modificative M22 pour le budget SAAD, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président



Afain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le **17 DEC. 2020**

Délibération n° CA 202012_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Décisions modificatives M22

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la décision modificative proposée pour le budget SSIAD (M22) :

Délibération n° CA 202012_07

Objet : FINANCES – Décisions modificatives M22 (suite)

Budget SSIAD :

| SSIAD - DM 2 (9 décembre 2020) | | | |
|--|-----------------|---|-----------------|
| SECTION D'EXPLOITATION | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| CH 011: art 606268- Autres fournitures hôtellères | 2 000,00 | CH 017 : | |
| CH 012: | | CH 018: | |
| CH 016: art 6815 :dotation aux provisions | 4 950,00 | art 6419: Remboursement rémunération | 6 950,00 |
| TOTAL | 6 950,00 | TOTAL | 6 950,00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| CH 20: art 2183: Matériel informatique | 4 950,00 | CH 15: art 1588: Dotation aux provisions | 4 950,00 |
| TOTAL | 4 950,00 | TOTAL | 4 950,00 |

Afin de financer des jours de Compte Epargne Temps (CET) en cas de départ d'un agent de la collectivité, il est proposé à l'assemblée d'abonder la dotation aux provisions de 4 950 € .

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident la décision modificative M22 pour le budget SSIAD, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le **17 DEC. 2020**
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 202012_08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Convention partenariale sur la chaîne des traitements des produits locaux

Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique énonce les compétences respectives de l'ordonnateur et de son comptable public en précisant que ces fonctions sont incompatibles.

Le trésorier de Chartres de Bretagne propose au Président du CIAS à l'Ouest de Rennes de signer une convention partenariale sur la chaîne des traitements des produits locaux.

Cette convention a pour objectif de définir les engagements de chacun des partenaires sur l'ensemble de la chaîne de recouvrement. Elle s'appuie sur la « charte des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics » signée en mars 2011 par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux.

Ces engagements s'organisent autour de quatre axes :

- Sécuriser et fluidifier l'émission des titres de recettes ;
- Optimiser le recouvrement amiable des produits locaux ;
- Définir une politique conjointe de recouvrement contentieux ;
- Apurer régulièrement les créances et assurer la fluidité des admissions en non-valeur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer cette convention, conformément aux modalités présentées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

17 DEC. 2020



Par extrait conforme,
Le Président

Alain PITON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Modification de la facturation (à terme échu) pour l'Accueil de jour Résidence les Champs Bleus

Pour rappel, la résidence Les Champs Bleus située à Vezin le Coquet se définit comme un EHPAD de 64 places proposant un hébergement temporaire de 4 places et un accueil de jour de 10 places.

S'agissant de la facturation de la résidence, le montant mensuel des frais de séjours est à terme à échoir. Cette décision a été adoptée par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2008. Le terme à échoir consiste à payer en début de mois pour le mois en cours.

Le logiciel de facturation (Logiciel Titan) est paramétré en terme échu, (facturation du mois écoulé) pour les prestations relatives à l'Accueil de jour. Au vu des difficultés liées aux régularisations pendant la période de crise sanitaire, il convient de modifier les modalités de facturation, pour les 10 places d'accueil de jour, gérées par la résidence. La préconisation de la trésorerie de Chartres de Bretagne est d'imposer le règlement par prélèvement automatique, aux personnes fréquentant l'accueil de jour.

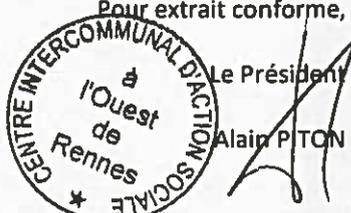
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président à signer l'avenant au contrat de séjour fixant la facturation à terme échu pour les 10 places d'accueil de jour de la résidence Les Champs Bleus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

17 DEC. 2020

Pour extrait conforme,
Le Président
Alain PITON



Délibération n° CA 202012_10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Demande d'aide à l'investissement CNSA EHPAD Les Champs Bleus (PAI 2019)

Dans le cadre de la procédure régionale relative au financement des projets immobiliers du secteur médico-social, le projet de travaux de restructuration et d'extension de l'EHPAD Les Champs Bleus a été sélectionné sur la base de critères d'opportunités techniques, stratégiques, et de l'état d'avancement des études architecturales.

Une aide de 250 000 € a été notifiée en novembre 2019, au titre du plan d'aide à l'investissement (PAI).

Une convention Type PAI 2019 Secteur Personnes âgées est à signer entre l'ARS, le maître d'ouvrage Aiguillon Construction et le gestionnaire le CIAS à l'Ouest de Rennes, au vu du plan de financement de l'opération établi par le maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer la convention pour le projet immobilier Restructuration et Extension de la résidence les Champs Bleus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° CA 202012_11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.
Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Subvention aux associations privées au CIDFF

Les subventions aux associations privées doivent faire l'objet soit d'une annexe au budget, soit d'une délibération indiquant le montant voté par association.

Pour le versement de la subvention de 2 200 € au Centre d'Information des droits des femmes et des familles (CIDFF), il convient, pour l'année 2020, de prendre une délibération précisant :

- Nom de l'association : CIDFF Rennes- 21 rue de la Quintaine - 35 000 RENNES CEDEX
- Montant versé : 2200 €
- Objet : Participation au financement des actions

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent le versement de la subvention auprès du CIDFF au titre de l'année 2020.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président

Alain PITON

Délibération n° CA 202012_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Admission en non valeur

Le comptable du Trésor informe le CIAS qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recettes portés sur l'état ci-dessous.

| BUDGET 700 - CIAS A L'OUEST DE RENNES | | | | |
|---------------------------------------|---------|------------|----------------------------------|----------------|
| Exercice | Service | N° Pièce | Objet | Montant |
| 2018 | SAAD | R-52018-57 | Combinaison infructueuse d'actes | 0,30 € |
| 2018 | JE | T752 | Combinaison infructueuse d'actes | 4,76 € |
| 2018 | JE | T753 | Combinaison infructueuse d'actes | 7,14 € |
| | | | Total | 12,20 € |

Concernant la notion de créances minimales, il s'agit de créances dont le montant est inférieur à 30€ et pour lesquelles la trésorerie ne peut plus exercer de mesures précontentieuses ou contentieuses.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration sont informés qu'il n'y a pas de recours possible auprès des personnes concernées et prennent connaissance de l'admission en non-valeur des créances pour un montant total 12.20 € qui sera inscrit au Budget CIAS.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE le 7 DEC. 2020
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le



Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Ajustement des provisions pour risques charges - Budget EHPAD (M22)

Les provisions constituées pour risques et charges à la fin de l'exercice 2020, pour la comptabilité M22 sont présentées ci-dessous avec les ajustements proposés.

Budget EHPAD :

| EHPAD | Montant au 31/12/2019 | Reprise | Dotation | Montant au 31/12/2020 |
|-------------------------------------|--------------------------|-----------------|----------|--------------------------|
| Provision pour grosse réparation | 9 500.00 € | | | 9 500.00 € |
| Provision pour Compte Epargne Temps | 54 487.50 € | 937.50 € | | 53 550.00 € |
| TOTAL | 63 987.50 € | 937.50 € | | 63 050.00 € |

Le Conseil d'Administration est invité à diminuer la provision pour le Compte Epargne Temps, pour le budget EHPAD de 937.50 €. Les opérations comptables sont effectuées par un titre au compte 7815, en opération d'ordre semi-budgétaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent les ajustements des provisions pour risques et charges sur le budget EHPAD (M22), présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président

Alain PITON



Délibération n° CA 202012_14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Ajustement des provisions pour risques charges - Budget SAAD (M22)

Les provisions constituées pour risques et charges à la fin de l'exercice 2020, pour la comptabilité M22 sont présentées ci-dessous avec les ajustements proposés.

Budget SAAD :

| SAAD | Montant au 31/12/2019 | Reprise | Dotation | Montant au 31/12/2020 |
|---|--------------------------|---------|---------------|--------------------------|
| Provision pour Compte Epargne Temps | 20 887.50 € | | 3 225 € | 24 112.50 € |
| TOTAL | 20 887.50 € | | 3 225€ | 24 112.50 € |

Le Conseil d'Administration est invité à augmenter de 3 225 € la provision pour le Compte Epargne Temps, pour le budget SAAD. Les opérations comptables sont effectuées par un mandat au compte 6815 et un titre au compte 1588. Une décision modificative est nécessaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent les ajustements des provisions pour risques et charges sur le budget SAAD (M22), présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



Délibération n° CA 202012_15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Ajustement des provisions pour risques charges - Budget SSIAD (M22)

Les provisions constituées pour risques et charges à la fin de l'exercice 2020, pour la comptabilité M22 sont présentées ci-dessous avec les ajustements proposés.

Budget SSIAD :

| SSIAD | Montant au 31/12/2019 | Reprise | Dotation | Montant au 31/12/2020 |
|---|--------------------------|---------|----------------|--------------------------|
| Provision pour Compte Epargne Temps | 2100 € | | 4 950 € | 7 050 € |
| TOTAL | 2100 € | | 4 950 € | 7 050 € |

Le Conseil d'Administration est invité à augmenter de 4 950 €, la provision pour le Compte Epargne temps, pour le budget SSIAD. Les opérations comptables sont effectuées par un mandat au compte 6815 et un titre au compte 1588. Une décision modificative est nécessaire.

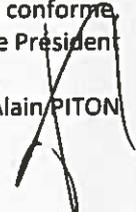
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent les ajustements des provisions pour risques et charges sur le budget SSIAD (M22), présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le **17 DEC. 2020**



Extrait conforme
Le Président
Alain PITON



Délibération n° CA 202012_16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LÉBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Ajustement des provisions pour risques charges - Budget CIAS (M14)

Les provisions constituées pour risques et charges à la fin de l'exercice 2020, pour la comptabilité M14 sont présentées ci-dessous avec les ajustements proposés.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour statuer de leur maintien.

Délibération n° CA 202012_16

Objet : FINANCES – Ajustement des provisions pour risques charges - Budget CIAS (M14) - suite

Budget CIAS

| CIAS | Montant au 31/12/2019 | Reprise 2020 | Dotation 2020 | Montant au 31/12/2020 |
|--|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|
| Provision pour contentieux | 30 000.00 € | | | 30 000.00 € |
| Provision pour contentieux URSSAF | 32 364.00 € | 32 364.00 € | | 0.00 € |
| Provision pour contentieux CNRACL | 55 738.71 € | | | 55 738.71. € |
| Provision compte personnel Formation | 24 000.00 € | | | 24 000.00 € |
| Provision Plan Formation Reclassement | 6 000.00€ | | | 6000.00 € |
| Provision CET Cuisine centrale | 11 775 € | | | 11 775.00 € |
| Provision CET Agent du Siège Administratif | 9 000€ | | | 9000.00 € |
| Provision Validation de service CNRACL | 20 000 € | 20 000.00 € | | 0€ |
| Provision créance irrécouvrable | | | 10 000.00 € | 10 000.00 € |
| TOTAL | 188 877.71 € | 52 364.00 € | 10 000.00 € | 146 513.71 € |

Provision Validation de service CNRACL

Au vu des factures validation de services payées sur l'année 2020, le Conseil d'Administration est invité à effectuer la reprise sur provision de 20 000 € - Provision Validation de service CNRACL.

En conséquence, les opérations comptables seront effectuées par un titre au compte 7815 et les mandats sont effectués au compte 6488-02.

Provision pour contentieux URSSAF : les opérations de régularisations ont été passées suite à la délibération CA 202006_01.

Une provision Créance douteuse est à prévoir pour une dette d'un ancien locataire de la résidence de la Madeleine, située sur la commune de Bréal sous Montfort, vendue le 29 avril 2014. La trésorerie fait part de difficultés dans les actions de recouvrement. Un mandat sera effectué au compte 6817-5233.

Au vu des derniers éléments relatifs aux contentieux en cours, le Conseil d'Administration est invité à maintenir les provisions pour contentieux, CET, plan de formation Reclassement, compte personnel formation.

Délibération n° CA 202012_16

Objet : FINANCES – Ajustement des provisions pour risques charges - Budget CIAS (M14) - suite

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent les ajustements des provisions pour risques et charges sur le budget CIAS (M14), présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

17 DEC. 2020

Délibération n° CA 202012_17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Renouvellement de la ligne de trésorerie 2021

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la proposition d'ouverture de crédit de trésorerie, portée à 200 000€, pour le contrat 2020-2021.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 1 an
- Taux variable : 1.091 % au 01/12/2020 soit Euribor 3 mois moyenné (-0.509 % au 31/10/2020) majoré de 1.60 % (index + marge floorés à 0%)
- Intérêts : Post-comptés payables trimestriellement par débit d'office et sans mandatement préalable, par l'intermédiaire des services du CIAS, 5 jours ouvrés après le terme de la période de facturation, selon l'état adressé préalablement (sur montant utilisé et sur la durée d'utilisation). Base de calcul des intérêts = 365 jours
- Frais de dossier : 0.10% du montant soit 200 Euros (prélevés en une fois par débit d'office et sans mandatement préalable à la mise en place de la ligne)
- Commission d'engagement : 0.10% du montant soit 200 Euros (prélevés en une fois par débit d'office et sans mandatement préalable à la mise en place de la ligne)
- Décaissement : montant minimum de 10 000 €. Mise à disposition des fonds à la demande de l'emprunteur par Crédit d'Office (demande J-2 ouvrés pour crédit en J)
- Remboursement : montant minimum de 10 000 €. Le remboursement des fonds à la demande de l'emprunteur par Débit d'Office (demande J-2 ouvrés par débit en J).

Délibération n° CA 202012_17

Objet : FINANCES – Renouveaulement de la ligne de trésorerie 2021 (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident le renouvellement de la ligne de trésorerie 2021, conformément aux caractéristiques présentées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

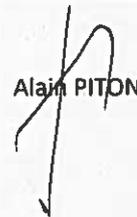
Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

17 DEC. 2020



Délibération n° CA 202012_18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Les modifications suivantes sont présentées suite à des départs en retraite et mobilités. Les ETP totaux restent constants. Ces points ont été approuvés en CT le 24 novembre 2020.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

EHPAD (Le Champ du Moulin)

| Poste | Actuel | Date | Création ou transformation | | Note |
|------------|--|----------|----------------------------|-------------------------|------|
| 2019/E/2 | Auxiliaire de soins Ppal 2 ^{ème} cl. TNC 10% | 1/1/2021 | Suppression | | a |
| 2011/E1/22 | Agent social TNC 70% | 1/1/2021 | Suppression | | |
| 2021/E/1 | | | Création | Agent social TNC 80% | |

a – poste à 10% non pourvu / départ retraite de l'agent sur le poste à 70% / fusion des 2 postes pour créer un poste à 80%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les modifications du tableau des effectifs proposées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 17 DEC. 2020
Publiée ou notifiée le



Pour extrait conforme,
Le Président

Alain PITON

Délibération n° CA 202012_19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Les modifications suivantes sont présentées suite à des départs en retraite et mobilités.

Les ETP totaux restent constants.

Ces points ont été approuvés en CT le 24 novembre 2020.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Délibération n° CA 202012_19

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs (suite)

EHPAD (Le Pressoir)

| Poste | Actuel | Date | Création ou transformation | | Note |
|------------|---|----------|----------------------------|-------------------------------------|------|
| 2011/E1/56 | Auxiliaire de soins Principal 2ème classe à TC | 1/1/2021 | Suppression | | a |
| 2021/E/2 | | 1/1/2021 | Création | Infirmier soins généraux TC | |
| 2011/E1/58 | Infirmier classe supérieure à TNC 80% | 1/1/2021 | Suppression | | b |
| 2021/E/3 | | 1/1/2021 | Création | Infirmier soins généraux TNC 80% | |
| 2011/E1/48 | Agent social principal 2ème classe à TC | 1/1/2021 | Suppression | | c |
| 2021/E/4 | | 1/1/2021 | Création | Agent social à TNC 80% | |
| 2021/E/5 | | 1/1/2021 | Création | Agent social à TNC 20% | |
| 2016/E1/1 | Auxiliaire de soins Principal 2ème classe TNC 80% | 1/1/2021 | Suppression | | d |
| 2021/E/6 | | 1/1/2021 | Création | Agent social TNC 80% | |

a – Mise en disponibilité d'un IDE sur grade Auxiliaire de soins (poste correspondant à son grade conservé sur un autre site). Transformation du poste IDE TC pour permettre le recrutement.

b- Départ retraite de l'agent titulaire (était en disponibilité depuis plusieurs années) et départ de la remplaçante. Transformation du poste IDE TNC 80% pour permettre le recrutement.

c- Suppression du poste à TC actuellement pourvu par un contractuel à TNC (ce poste était depuis des années à 80% TP). Transformation du poste à TNC 80% pour correspondre au fonctionnement actuel. Marge de 20% à réaffecter pour permettre des renforts.

d- Transformation du poste à Auxiliaire de Soins TNC 80% actuellement vacant pour permettre le positionnement d'un agent social titulaire faisant fonction AS avec un projet d'entrée en formation aide-soignant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les modifications du tableau des effectifs proposées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain BRION

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 17 DEC. 2020
Publiée ou notifiée le



Délibération n° CA 202012_20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Les modifications suivantes sont présentées suite à des départs en retraite et mobilités.

Les ETP totaux restent constants.

Ces points ont été approuvés en CT le 24 novembre 2020.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Délibération n° CA 202012_20

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs (suite)

EHPAD (Les Champs Bleus) :

| Poste | Actuel | Date | Création ou transformation | | Note |
|--------------|--|----------|----------------------------|---|------|
| 2011/E2/40 | Agent social Principal 2ème classe TC | 1/1/2021 | Suppression | | a |
| 2021/E/7 | | 1/1/2021 | Création | Agent social TNC 80% | |
| 2018/E1/12 | Agent social TNC 60% | 1/1/2021 | Suppression | | |
| 2021/E/8 | | 1/1/2021 | Création | Agent social TNC 80% | |
| 2019 / E/8 | Infirmier soins généraux TNC 40% | 1/1/2021 | Suppression | | b |
| 2019 / E/7 | Technicien paramédical classe normale 30% | 1/1/2021 | Suppression | | |
| 2021 / E / 9 | | 1/1/2021 | Création | Technicien paramédical classe normale 70% | |
| 2011/E2/9 | Agent social Principal 2ème classe. TNC 80% | 1/1/2021 | Suppression | | c |
| 2021/E/10 | | 1/1/2021 | Création | Auxiliaire de soins Principal 2ème classe TNC 80% | |
| 2011/E2/43 | Agent social Principal 2ème classe. TNC 80% | 1/1/2021 | Suppression | | d |
| 2021/E/11 | | 1/1/2021 | Création | Agent social TNC 80% | |
| 2011/E2/38 | Adjoint technique Principal 1ere classe. TNC 80% | 1/1/2021 | Suppression | | |
| 2021/E/12 | | 1/1/2021 | Création | Agent social TNC 80% | |

a – Suite au départ en retraite de l'agent à TC, modification proposée pour avoir 2 postes à TNC 80%.

b – Suite des évolutions de postes en lien avec la création de l'UHR. Il restait un 40% à pourvoir. Le poste avait été créé en IDE dans l'attente de la mise en place de l'organisation UHR.

c – Suite mobilité interne, afin de permettre un recrutement permanent

d – Suite départs en retraite, afin de permettre un recrutement permanent

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les modifications du tableau des effectifs proposées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le **17 DEC. 2020**
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 202012_21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Poste renfort en cuisine

Compte tenu de l'augmentation de l'activité en cuisine et en particulier au Portage de repas, il est proposé d'autoriser le Président à recruter en renfort (article 3 I 1 CDD sur emploi non permanent) un cuisinier pour un contrat de 12 mois en 2021.

Au cours de l'année 2021, un bilan sera fait au vu de l'évolution de l'activité afin d'évaluer si ce poste doit être pérennisé et inscrit au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président à recruter en 2021 un poste de cuisinier en renfort.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 17 DEC. 2020
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 202012_22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Poste renfort en EHPAD

Compte tenu des besoins en soins, il est proposé d'autoriser le Président à recruter en renfort (article 3 I 1 CDD sur emploi non permanent) un infirmier en EHPAD, pour un contrat de 12 mois en 2021.

Au cours de l'année 2021, un bilan sera fait au vu de l'évolution de l'activité afin d'évaluer si ce poste doit être pérennisé et inscrit au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président à recruter en 2021 un poste d'infirmier EHPAD, en renfort.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

17 DEC. 2020



Délibération n° CA 202012_23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Les lignes Directrices de gestion font l'objet d'un arrêté du Président après avis du comité technique du 24 novembre 2020.

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion visent à :

1° déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC

2° fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.

3° Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les lignes directrices de gestion constituent le document de référence pour la gestion RH de la collectivité.

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

.../... PAIS

Délibération n° CA 202012_23

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Lignes Directrices de Gestion (LDG) - suite

Un agent peut invoquer les LDG en cas de recours devant le tribunal administratif contre une décision individuelle qui ne lui serait pas favorable.

Il pourra également faire appel à un représentant syndical, désigné par l'organisation représentative de son choix pour l'assister dans l'exercice des recours administratifs contre une décision individuelle défavorable prise en matière d'avancement, de promotion ou de mutation.

A sa demande, les éléments relatifs à sa situation individuelle au regard de la réglementation en vigueur et des LDG lui sont communiqués.

L'Autorité territoriale (Le Président) met en œuvre les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours « sans préjudice de son pouvoir d'appréciation » en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général.

En synthèse, les lignes directrices de gestion sont constituées de 2 parties qui peuvent être établies de manière commune ou distincte (*article 13 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019*) :

- 1) La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- 2) Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Compte tenu de la situation sanitaire qui ne permet pas d'engager une consultation assez large des agents, il est proposé, de définir pour fin 2020 les orientations générales en matière de promotion, valorisation et recrutement, comme suit :

Orientations générales en matière de promotion, valorisation et recrutement

Conformément à l'esprit de la loi, il convient de donner aux agents plus de visibilité sur leur carrière et les pratiques de gestion interne.

A ce titre, les critères de promotion et valorisation des parcours seront :

- Définis par la collectivité
- Inscrits dans le document présentant les LDG
- Communiqués aux agents

Concrètement, il s'agit de définir :

- D'une part les critères d'arbitrage en termes de nominations des agents à un grade supérieur suite à concours et/ou avancement de grade.
- D'autre part les critères d'accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur

P215

.../...

Délibération n° CA 202012_23

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Lignes Directrices de Gestion (LDG) - suite

1 / Valorisation des parcours et critères de recrutement

Pour faire évoluer les missions d'un agent de la collectivité ou pour un recrutement, la collectivité prend en compte :

A / Les fonctions déjà exercées

Attestant de l'engagement professionnel et de la capacité d'adaptation

Exemples :

Missions d'exécution sur une compétence technique avant de coordonner cette même compétence

Reprise de missions particulières/remplacements sur un temps donné

B / Les activités extérieures

(secteur privé ou associatif, politique ou syndical)

Exemples :

Expérience dans le secteur privé – technicité

Membre d'un bureau d'une association – investissement

Encadrement d'une équipe sportive - management

C / Les conditions particulières d'exercice des missions

Exemples :

Déplacements fréquents (AVS au domicile)

Travail en horaires décalés (Travail de nuit)

D / Les formations suivies

2 / Promotion

A / Avancement de grade (règles qui s'appliquent après l'obtention des conditions individuelles d'avancement)

Après évaluation de la capacité budgétaire et répartition « équitable » de l'enveloppe entre les catégories et les services.

.../...

P315

Délibération n° CA 202012_23

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Lignes Directrices de Gestion (LDG) - suite

| CATEGORIE A, B et C | RANG | CRITERES |
|------------------------|------|---|
| | 1 | Adéquation grade/fonction/organigramme (fléchage de poste) |
| | 2 | Compétences/Expérience professionnelle /Valorisation des parcours |
| | 3 | Présentéisme |
| | 4 | Investissement / motivation |
| | 5 | Effort de formation |
| | 6 | Nomination équilibrée H/F |
| | 7 | Ancienneté au niveau de l'éligibilité |

B / Nomination suite à concours

Après évaluation de la capacité budgétaire

| CATEGORIE A, B et C | RANG | CRITERES |
|------------------------|------|--|
| | 1 | Adéquation grade/fonction/organigramme (fléchage de poste) |
| | 2 | Compétences/Expérience professionnelle / Valorisation des parcours |
| | 3 | Présentéisme |
| | 4 | Investissement / motivation |
| | 5 | Réponse à un besoin de reclassement, reconversion professionnelle |
| | 6 | Effort de formation |
| | 7 | Nomination équilibrée H/F |

C/ Présentation d'un dossier de Promotion Interne (règles qui s'appliquent après l'obtention des conditions individuelles nécessaire au dépôt d'un dossier PI auprès du CDG)

Après évaluation de la capacité budgétaire

| CATEGORIE A, B et C | RANG | CRITERES |
|------------------------|---------------------------|--|
| | | Poste occupé / fonctions exercées (fléchage de poste) |
| | | Compétences/Expérience professionnelle / Valorisation des parcours |
| | | Présentéisme |
| | | Investissement / motivation |
| | Nomination équilibrée H/F | |

Délibération n° CA 202012_23

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Lignes Directrices de Gestion (LDG) - suite

D/ ACCES A UN POSTE A RESPONSABILITE SUPERIEURE

| CATEGORIE A, B et C | RANG | CRITERES |
|------------------------|------|---|
| | 1 | Expérience sur un poste similaire / remplacement d'un supérieur |
| | 2 | Capacité à évoluer / à encadrer |
| | 3 | Formation / acquis de l'expérience |
| | 4 | Maîtrise du métier |
| | 5 | Présentisme |

Ces éléments feront l'objet d'une communication aux agents.

Des consultations seront lancées dès que la situation sanitaire le permettra afin de poursuivre le travail concernant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

IL est prévu de revoir l'ensemble du document avant la fin 2021 pour y intégrer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les Lignes Directrices de Gestion, conformément aux modalités présentées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

17 DEC. 2020

PS15

Délibération n° CA 202012_24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : SPASAD – Signature de la convention avec le Département pour le maintien du financement PCH SAAD dans le cadre de l'épidémie Covid 19

Il s'agit d'une convention à signer avec le Département d'Ille et Vilaine relative aux modalités de financement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), en période d'état d'urgence sanitaire.

Cette convention a pour but de fixer le montant que le SAAD percevra dans le cadre du maintien des financements de la prestation de compensation du handicap (PCH) durant la crise sanitaire.

L'hypothèse retenue par le SAAD du CIAS est le nombre moyen d'heures mensuelles réalisées auprès de bénéficiaires de la PCH (prestation de compensation du handicap) au cours de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer cette convention avec le Département d'Ille et vilaine.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

21 DEC. 2020

Délibération n° CA 202012_25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : PETITE ENFANCE – Signature avenant n° 1 à la convention avec la Ville de Vezin-le-Coquet pour la mise à disposition des locaux du Multi-Accueil « Les Moutics »

Il est proposé un avenant afin de renouveler la convention avec la commune de Vezin le Coquet concernant l'occupation des locaux du Multi-Accueil « Les Moutics », à compter du 1^{er} octobre 2020 pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer cet avenant.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

21 DEC. 2020

Délibération n° CA 202012_26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Annie COLLEU, Mme Paulette FORGET.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN.

M. Gérard CONAN donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/12/2020

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : PETITE ENFANCE – Signature avenant n° 2 à la convention de prestation de service Petite Enfance avec la commune de Bréal sous Montfort

Il est proposé un avenant n° 2 afin de renouveler la convention de prestation de Service Petite Enfance avec la commune de Bréal-Sous-Montfort du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer cet avenant.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

21 DEC. 2020